

Date de dépôt : 28 juillet 2014

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des Evaux respectueux du voisinage

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1893 dans ses séances des 14 et 28 avril et des 5, 12, 19 et 26 mai 2014 sous la présidence de M. Pascal Spuhler, excepté le 5 où il fut remplacé par M. Jean Romain. Elle a également bénéficié de l'aide précieuse de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition de M. Stéphane Monbaron, pétitionnaire

En préambule, M. Monbaron déclare que la pétition a recueilli 47 signatures, toutefois le Secrétariat général du Grand Conseil lui a indiqué que les 46 autres signatures que la sienne ne pouvaient pas être prises en compte puisqu'elles étaient inscrites sur un feuillet volant annexé à la pétition. Il observe par ailleurs que la pétition qu'il a reçue en retour du Grand Conseil est quelque peu modifiée par rapport à son document original (annexe 1). Il se demande dès lors ce qu'il faut penser de la forme. Il se plaint que l'en-tête « Mesdames et Messieurs » a été remplacée par « Mesdames et Messieurs les députés ». Il précise qu'une photographie et un plan de situation ont été supprimés. Il ajoute que le troisième paragraphe de la troisième page est également modifié dans le sens où le terme « trop petit » n'y figure pas. Il s'étonne en l'occurrence que des signatures ne soient pas prises en compte par le Secrétariat général du Grand Conseil pour des motifs

de forme alors qu'en parallèle, son texte est modifié également pour des raisons de forme. Il signale que la loi sur l'exercice du droit à la pétition indique uniquement qu'une pétition doit être signée avec l'adresse des signataires. Il demande ce qu'il faut en penser.

Le Président répond qu'une signature annexée à un texte n'est jamais prise en compte puisqu'il est possible de la remettre en question. Car dans ce cas de figure, il n'est pas possible d'être certain que le signataire a pris connaissance du texte de la pétition. Il rappelle, cela étant, que la commission entre en matière sur une pétition même si elle n'est signée que par une seule personne. Il mentionne par ailleurs que les modifications relèvent surtout de questions d'orthographe et il imagine que la suppression du terme « petit » dans la troisième page est une omission accidentelle de la part du Secrétariat général du Grand Conseil. Il rappelle qu'il est possible de redéposer une nouvelle pétition.

M. Monbaron remercie le Président pour ses explications et explique n'être que le représentant de la pétition. Il remarque par ailleurs qu'il serait compliqué de faire une nouvelle pétition.

M^{me} Prigioni précise que, contrairement aux conditions qui existent pour la signature d'une initiative ou d'un référendum, il n'y a aucune condition de nationalité ou d'âge pour signer et déposer une pétition. Elle ajoute que le seul moyen pour savoir qu'une personne a lu un texte est sa signature au bas de ce même texte. En outre, les noms des signatures ne sont pas communiqués à l'exception du premier signataire. Pour ce qui est de l'erreur signalée, elle pourra être modifiée.

M. Monbaron en vient ensuite à sa pétition et mentionne être un riverain du parc des Evaux. Il observe que le parc jouit d'une grande popularité, ce qui lui semble normal, mais il remarque que les nuisances sonores sont en augmentation constante, notamment le bruit inhérent au trafic automobile. Il observe à ce propos que la mairie lui a répondu de manière ambiguë, sans proposer de mesure, et il déclare qu'un nouveau courrier de sa part, adressé à la mairie, a été transmis par cette dernière à la Fondation des Evaux. Il ajoute que le directeur de cette fondation lui a répondu que le parc était public et que c'était à la gendarmerie d'intervenir après 23h. Il répète que dès qu'il fait beau et chaud, les jeunes investissent le parc et y font la fête jusqu'à 5h du matin. La police s'est déplacée à plusieurs reprises et lui-même s'est rendu sur place à plusieurs reprises, mais ces interventions n'ont mené à rien. Il répète en outre que le trafic est trop important dans le chemin d'accès et que le nombre de places de stationnement est insuffisant, entraînant de nombreux parkings sauvages. Il rappelle ensuite que le premier accrobranche genevois s'est ouvert l'année passée dans ce parc, multipliant l'attraction de ce dernier,

et il regrette que rien n'ait été envisagé pour accueillir ce surcroît de personnes. Il observe en outre avoir entendu qu'une piscine serait peut-être créée dans le parc.

Dans son courrier, la commune indiquait qu'elle allait mener une action sans toutefois préciser laquelle. Un commissaire (UDC) souhaiterait avoir des précisions à ce sujet, en particulier savoir si la police municipale va faire des rondes régulières.

M. Monbaron répond que la police municipale passe le matin mais que le parc n'est pas très occupé à ce moment de la journée. Mais il a vu quelques fois les agents municipaux intervenir pour des problèmes de bruit. Il observe par ailleurs être lui-même gendarme et être gêné de téléphoner à ses collègues pour un problème aussi « futile ». Il pense que la solution la plus judicieuse serait que les gardiens du parc interviennent lorsque la musique est trop forte. Il signale par ailleurs que les manifestations autorisées ont parfois des haut-parleurs alors que les autorisations ne le permettent pas. Il ajoute qu'il lui a été répondu que des informations seraient inscrites sur le site internet du parc, mais il doute que cette mesure soit très efficace. Il se demande s'il ne serait pas possible d'engager des jeunes comme médiateurs, car pour lui l'amende est la dernière des mesures à prendre. Il observe également que les jeunes n'ont pas conscience que des habitations existent à proximité puisqu'ils arrivent lorsqu'il fait déjà nuit.

Le commissaire demande si le non-respect des termes des autorisations a été dénoncé au service du commerce.

M. Monbaron ne le sait pas et ne veut pas utiliser l'outil policier pour son propre usage. Il sait que du matériel a parfois été confisqué lors de concerts sauvages. Il signale que les jeunes utilisent le plus souvent leur iPhone qu'ils branchent sur des appareils.

Un commissaire (PLR) demande pourquoi ne pas avoir déposé la pétition directement auprès de la commune. Il rappelle que la fondation est une fondation intercommunale.

M. Monbaron répond qu'il ignorait à qui s'adresser en premier lieu. Il ajoute s'être fait conseiller, mais espère que cette pétition sera acheminée vers la bonne autorité.

Le commissaire déclare qu'il existe deux options, soit passer par la route des Grandes-Communes, soit passer par la route de Loëx pour accéder au parc, il se demande si ces deux solutions n'entraînent pas de multiples oppositions de la part des habitants.

M. Monbaron acquiesce et déclare simplement constater que des infrastructures sont offertes mais que rien n'est envisagé pour les accompagner et accueillir les visiteurs.

Un commissaire (MCG) demande s'il serait possible de circonscrire une zone de bruit au nord du parc, vers le Rhône, plutôt que de laisser toute la zone libre.

M. Monbaron explique que des grils et des bancs sont installés pour accueillir des gens à proximité de la route de Loëx et pense que ce serait contradictoire de cantonner le bruit dans une autre zone. Il mentionne, en outre, que cela ne ferait que déplacer le problème. Il précise que le problème le plus important relève des *botellón* qui s'organisent tous les week-ends.

Une commissaire (S) se demande si fermer les parkings du parc la nuit ne serait pas une bonne idée. Elle ajoute qu'il serait bon également de donner des informations sur le taux de remplissage des parkings. Elle remarque également que le chemin possède des chicanes et demande s'il ne faudrait pas trouver un exutoire et prévoir des sens uniques.

M. Monbaron répond qu'il y a deux barrières qui existent, la première pour éviter les camionnettes, et la seconde pour les voitures. Il pense dès lors qu'il serait possible de prendre des mesures sans générer de frais. Il observe, cela étant, qu'il y a peu de véhicules sur ces parkings après minuit. Les problèmes de circulation se posent déjà lors du marché de l'église. Il ajoute qu'il devient difficile de circuler, surtout aux heures d'entrée et de sortie des écoles puisque les parents amènent de plus en plus fréquemment leur enfant en voiture.

Un commissaire (S) demande si la salle polyvalente qui est orientée vers le nord dérange également et si finalement construire un parking au début du chemin pédestre ne serait pas une solution.

Pour la salle polyvalente, M. Monbaron répond qu'il n'y a pas d'habitations sur cette rive dans cette direction, mais il rappelle que le bruit porte très loin. Il ajoute que la salle polyvalente est moins dérangeante puisqu'elle se situe à côté de la loge du gardien et qu'une société privée vérifie que cette salle ne soit plus occupée après 2h du matin. Pour le parking, il remarque que cela pourrait être une zone tampon, ce qui permettrait peut-être d'atténuer le trafic dans le chemin.

Un commissaire (UDC) observe que la pétition propose de prolonger l'ouverture du centre jusqu'à 24h le week-end. Il n'en comprend pas la raison.

M. Monbaron répond que le bureau technique des Evaux est ouvert en semaine jusqu'à 23h, alors que le samedi, il est ouvert jusqu'à 21h. Il précise

que ce gardien est le premier échelon en cas d'abus et doit appeler la police en cas de besoin. Il pense dès lors qu'il n'est pas logique que ce bureau ferme à 21h le samedi, soit le jour où il y a le plus de monde dans ce parc.

2. Discussion et vote des auditions

Une commissaire (S) propose l'audition de la Fondation des Evaux.

Un commissaire (UDC) se demande si c'est vraiment à la commission de traiter ce sujet qui relève uniquement de la compétence communale. Il suggérerait plutôt de renvoyer cette pétition à la commune d'Onex.

Un commissaire (MCG) rappelle que la nouvelle constitution encourage les regroupements de communes. Or, les regroupements de communes sont placés sous la surveillance du Conseil d'Etat. Il pense qu'il ne serait pas très aisé d'entendre les maires des cinq communes. Il conclut que cette problématique dépasse la question communale.

Un commissaire (PLR) déclare que les différents problèmes relèvent de la commune et observe que ces points sont déjà en cours de réflexion. Il observe en outre que les APM sont déjà chargés de la sécurité de ce parc. Il pense qu'il serait donc plus logique de renvoyer cette pétition à la commune d'Onex.

Une commissaire (EAG) rappelle que les pétitionnaires se sont en premier lieu adressés à la commune par courrier, qui les a renvoyés à la fondation qui se déclare, quant à elle, peu compétente. Elle pense dès lors que renvoyer cette pétition à la commune ne ferait que réexpédier le colis à l'expéditeur. Elle pense qu'il serait utile que le canton puisse envisager des solutions, ce d'autant plus que la police qui devrait intervenir relève du canton.

Un commissaire (S) est du même avis. Il rappelle que l'autorité de surveillance des communes demeure le canton. Il se demande par ailleurs si l'ACG pourrait jouer un rôle dans une problématique de ce type.

Le Président répond que l'ACG n'est pas partenaire dans cette fondation. Il signale que le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté les nouveaux statuts de la fondation. Il pense que cette pétition soulève une problématique qui relève des compétences de la commission puisqu'il est question de sécurité publique.

Un commissaire (UDC) se demande s'il a bien entendu la même audition. Il remarque que le pétitionnaire a admis avoir été mal aiguillé pour le dépôt de cette pétition. Et il pense que renvoyer cette pétition à la commune d'Onex serait finalement lui rendre service.

Un commissaire (PLR) remarque que les administrateurs de cette fondation sont conseillers administratifs pour la plupart. Il pense également que le plus judicieux serait de renvoyer cette pétition à ces personnes.

Une commissaire (EAG) rappelle que la Fondation des Evaux n'est pas un organe politique devant prendre des décisions de nature politique mais un organe de gestion de ce parc.

Un commissaire (PLR) pense qu'il est nécessaire de régler ces nuisances. Il ajoute que, si la fondation ne sert à rien, il ne sert également à rien de l'auditionner. Il rappelle que c'est à la police municipale de régler ce problème.

La commissaire (EAG) rappelle qu'une partie de la problématique a été discutée au sein du Conseil municipal de la commune d'Onex, sans qu'aucune solution n'ait été trouvée.

Ce à quoi le commissaire (PLR) répond que la réflexion est toujours en cours au sein du Conseil municipal.

Le Président passe alors au vote du traitement de cette pétition au sein de la commission ou de son éventuel renvoi à la commune d'Onex :

| | |
|---------------|------------------------------------|
| Pour : | 8 (1 EAG, 2 S, 3 MCG, 1 Ve, 1 UDC) |
| Contre : | 4 (2 PLR, 1 PDC, 1 UDC) |
| Abstentions : | 2 (2 PLR) |

La commission conserve la pétition.

Le Président passe ensuite à l'audition du conseil de fondation des Evaux :

| | |
|---------------|---|
| Pour : | 12 (3 PLR, 1 PDC, 1 EAG, 2 S, 3 MCG, 1 Ve, 1 UDC) |
| Contre : | – |
| Abstentions : | 2 (1 PLR, 1 UDC) |

L'audition est acceptée.

Le Président propose de débiter avec cette audition et de décider ensuite si d'autres auditions sont nécessaires.

3. Audition de MM. Frédéric Renevey, président du conseil de fondation des Evaux, et Etienne Gomes, directeur

M. Renevey rappelle que la Fondation des Evaux est une fondation intercommunale comprenant cinq communes partenaires. Le terrain de 55 hectares, sur lequel elle se situe, appartient à l'Etat. Il est scindé en trois parties, la première étant destinée à la détente, la seconde au sport et la

troisième à la nature. L'accès au site est malaisé et se fait par le chemin Chavaz, lequel peut être encombré le week-end. Il explique que le conseil de fondation réfléchit à la possibilité d'améliorer la desserte, notamment en envisageant la création d'un parking le long de la route de Loëx qui améliorerait la situation pour les riverains. Cela étant, un poste et demi de la police municipale de la commune d'Onex est dévolu à la Fondation des Evaux et une entreprise de sécurité a également été engagée pour effectuer des patrouilles durant la nuit. Il signale alors que le nombre de plaintes est relativement faible, soit sept courriers ou e-mails en deux ans et demi. Il remarque par ailleurs que la fondation est en lien avec l'association ChavazBien pour informer les riverains au sujet des grandes manifestations qui se déroulent dans le parc.

Un commissaire (S) remarque que la mairie d'Onex a répondu au pétitionnaire, qui s'était adressé à elle dans un premier temps, en renvoyant la balle à la Fondation des Evaux. Il se demande en fin de compte qui est le responsable dans cette problématique et qui pourrait répondre à cette personne. Il demande ensuite si des solutions concrètes pourront être trouvées.

M. Renevey répond que c'est la Fondation des Evaux qui est clairement responsable. Il signale ensuite que quelques riverains estiment qu'il s'agit d'un parc onésien et qu'une certaine quiétude serait de mise. Or, il rappelle que le budget de plus de quatre millions de francs est financé entre les communes de Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon, qui aspirent à ce que le parc se dynamise. Le problème provient du fait qu'un certain nombre de visiteurs n'écoutent pas ce qui leur est rappelé et continuent à faire du bruit, raison pour laquelle le personnel de la fondation appelle généralement la police municipale. Une réflexion initiée par la fondation a porté sur de nouveaux accès en créant une nouvelle route, mais toutes les options de ce type ne sont guère envisageables en raison de différentes contraintes. Il pense que la solution la plus simple et la plus efficace serait de créer un parking.

Le commissaire demande alors si la fondation ne devrait pas rencontrer ce pétitionnaire afin de clarifier la situation.

M. Renevey répond qu'il n'y a pas eu de discussion préliminaire avec cette personne depuis la réponse que la direction de la fondation a faite au courrier que la commune d'Onex lui a renvoyé. Toutefois, il se dit être à disposition pour le rencontrer.

Un commissaire (MCG) aimerait savoir s'il existe déjà un projet concret de ce possible futur parking.

M. Renevey répond par la négative. Il rappelle que la zone est protégée et qu'il est nécessaire en outre de réfléchir au développement de Bernex et de Confignon. Il mentionne qu'il s'agira d'un grand parking qui nécessitera une dépense substantielle. Il pense qu'il faudra encore un certain temps pour que ce parking voie le jour.

Le commissaire demande ensuite s'il a été envisagé de circonscrire les activités générant du bruit vers les rives du Rhône.

M. Renevey répond par la négative en mentionnant qu'il s'agit d'une zone de forêt. Il signale par ailleurs qu'il n'y a pas de concerts organisés dans le parc, mais que des personnes viennent de plus en plus souvent avec des tentes et des amplificateurs.

M. Gomes remarque que le soir, durant le week-end, il n'y a qu'un seul collaborateur qui n'est pas policier municipal. Il mentionne toutefois que ce collaborateur ne peut rien faire lorsqu'il est confronté à un groupe de 50 personnes. Il précise que des situations peuvent en l'occurrence vite dégénérer.

Un commissaire (S) remarque que les réponses qu'il entend laissent envisager des perspectives à très long terme. Il se demande s'il n'y a pas une contradiction entre le développement des activités comme l'accrobranche au sein du parc, et les nuisances qui font l'objet de la pétition.

M. Renevey affirme qu'il y a une ambiguïté entre les intérêts de ces riverains et les investissements des cinq communes. Il pense toutefois que le niveau de ces nuisances reste acceptable.

M. Gomes précise que la problématique ne provient pas des événements officiels mais bien des activités individuelles des visiteurs. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de plainte pour les manifestations officielles.

Une commissaire (EAG) observe qu'ils reconnaissent les nuisances provenant des activités des visiteurs. Elle évoque ensuite les collaborateurs intervenant lorsqu'il y a des nuisances, et elle se demande s'il ne faudrait pas augmenter le personnel durant les moments les plus critiques et utiliser des personnes formées à cet égard.

M. Renevey rappelle que ces nuisances se déroulent dans tous les parcs publics. Il ajoute que ce n'est pas aux jardiniers de s'en occuper. Il remarque que c'est à la police municipale d'intervenir, et il répète que des entreprises privées sont engagées.

Un commissaire (PLR) évoque le phénomène des *botellón* et mentionne que le constat qui avait été fait à propos de cette pratique était que l'offre en matière de vie nocturne à Genève était la plus mauvaise de Suisse. Il ajoute

que tous les établissements fréquentés par la classe moyenne et les étudiants ferment les uns après les autres. Il pense que se rendre dans un parc est donc une conséquence logique et il ne croit pas qu'il sera possible de résoudre ces problèmes sans une réelle offre culturelle digne de ce nom. Il évoque par ailleurs les correspondants de nuit qui fonctionnent à Thônex et il pense que ce pourrait être une piste de réflexion.

Le Président demande si le terrain de la Fondation des Evaux ne se trouve que sur la commune d'Onex et sinon qu'elle est la commune répondante.

M. Renevey répond que le parc s'étend sur Bernex, Onex et Confignon. Il explique ensuite que la Fondation des Evaux est une entité autonome.

M. Gomes précise que la partie relevant de Confignon se trouve sur la zone sportive et la zone nature et que le 90% du centre s'étend sur la commune d'Onex.

Un commissaire (MCG) demande si le personnel de la Fondation des Evaux relève de l'administration communale d'Onex et comment se répartit le financement des Evaux.

Sur le personnel, M. Renevey acquiesce mais précise que ce personnel répond au conseil de fondation des Evaux. Il rappelle cependant qu'avec la réforme de la CAP, les fondations peuvent maintenant gérer directement leur personnel et que la fondation a le souhait de procéder à ce changement. Quant au financement, il se fait au prorata de l'utilisation du parc par chaque commune.

4. Discussion et suite des travaux

Un commissaire (UDC) déclare vouloir maintenir sa suggestion de renvoi de cette pétition à la commune d'Onex. Il mentionne que la Fondation des Evaux a clairement indiqué qu'il s'agissait d'une problématique communale. Et il rappelle que le pétitionnaire a lui-même reconnu qu'il ne s'était peut-être pas adressé à la bonne entité.

Un commissaire (MCG) ne croit pas qu'il soit possible de renvoyer la balle de cette manière. Il ajoute que le pétitionnaire s'est adressé au canton et il pense qu'une réponse cantonale est nécessaire.

Le Président rappelle que la commission a le pouvoir de renvoyer des pétitions à d'autres entités comme à une commune.

Une commissaire (EAG) rappelle que le pétitionnaire s'est adressé dans un premier temps à la commune d'Onex qui l'a ensuite renvoyée à la Fondation des Evaux. Elle pense qu'il serait nécessaire de continuer à travailler sur cette pétition, notamment en auditionnant l'association

ChavazBien qui est l'interlocuteur de la fondation et qui semble ne pas se manifester à l'égard du bruit.

Un commissaire (S) déclare partager l'opinion du commissaire (UDC). Il rappelle que 80% de la surface du terrain se trouve sur le territoire d'Onex, que le personnel est géré par cette commune et qu'un poste et demi d'agent municipal est dédié à ce parc.

Un commissaire (MCG) signale encore que le SCom (service du commerce) est mis en cause et il se demande s'il ne faudrait pas auditionner cette entité. Il observe par ailleurs qu'il s'agit d'une fondation intercommunale et remarque que la situation semble suffisamment compliquée pour qu'il faille utiliser les voies traditionnelles. Il propose avec son collègue l'audition du SCom et aussi l'audition du Conseil administratif d'Onex.

Une commissaire (Ve) déclare avoir l'impression que les riverains ont simplement envie que ce parc leur appartienne alors qu'ils habitent dans un endroit magnifique. Elle propose d'entendre l'association ChavazBien.

Le Président passe aux votes sur les propositions d'auditions :

Audition de l'association ChavazBien :

Pour : 8 (3 S, 3 MCG, 1 EAG, 1 Ve)

Contre : 2 (2 UDC)

Abstentions : 5 (4 PLR, 1 PDC)

L'audition est acceptée.

Audition du service du commerce (Scom) :

Pour : 8 (3 MCG, 1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Contre : 2 (2 UDC)

Abstentions : 5 (4 PLR, 1 PDC)

L'audition est acceptée.

Audition du Conseil administratif de la Ville d'Onex :

Pour : 6 (3 S, 1 MCG, 1 EAG, 1 Ve)

Contre : 5 (2 UDC, 2 MCG, 1 PLR)

Abstentions : 4 (3 PLR, 1 PDC)

L'audition est acceptée.

5. Audition de M^{me} Geneviève Zuccone, présidente de l'association ChavazBien, et M. Sven Ritter, trésorier

En préambule, M^{me} Zuccone déclare que l'association n'a pas signé cette pétition et qu'il y a plusieurs raisons à cet égard. Elle explique que l'association était en effet étonnée que cette pétition soit adressée au Grand Conseil. De plus, les contacts avec MM. Renevey et Gomes sont excellents et plusieurs séances se sont déroulées avec ces derniers, pendant lesquelles les différents problèmes ont été évoqués. Elle signale que la direction des Evaux avait en l'occurrence proposé d'adresser à l'association un agenda des événements prévus. Pour ce qui est des places de stationnement, il est évident que le problème des parkings est difficile à régler. Elle mentionne savoir qu'un projet est envisagé pour décentrer le parking et que le problème des Evaux est évoqué dans le plan directeur communal qui envisage un agrandissement, pour lequel un nouveau parking serait prévu.

M. Ritter évoque ensuite un entraînement pour la course de l'Escalade, qui s'était déroulé l'année passée et mentionne que des centaines de voitures étaient arrivées et reparties ensemble. Il déclare que cela a provoqué un bouchon de 800 mètres. Il explique que le jour où un problème se produira nécessitant l'intervention d'une ambulance ou des pompiers, ces derniers mettront une heure pour accéder au lieu.

M^{me} Zuccone ajoute que la question du parking dépend de la commune et du canton et non de la fondation. Concernant les nuisances nocturnes, la direction envisage d'engager une surveillance privée, mais elle mentionne que le problème à ce niveau relève des finances. Elle répète alors que l'association ne pouvait pas signer cette pétition au vu des relations qu'elle entretient avec le parc des Evaux et le travail réalisé avec ce dernier.

Un commissaire (MCG) relève qu'il y a tout de même un certain nombre de problèmes. Il demande des précisions à l'égard des solutions envisagées et s'ils ont eux-mêmes des idées de mesures pour le trafic.

M^{me} Zuccone répond que la réflexion porte sur un déplacement du parking en bordure du parc. Elle ajoute que cette question est débattue à chaque nouvelle séance du Conseil municipal et rappelle que le temps politique diffère du temps des citoyens. Elle observe, cela étant, que les riverains ont la chance de vivre au bord d'un parc extraordinaire, ce qui n'est pas le cas de ses voisins à Onex.

M. Ritter pense qu'il faudrait peut-être allonger le feu à la sortie, mais que la vraie solution demeure un déplacement du parking.

Un commissaire (PLR) remarque que le pétitionnaire a dépeint une situation infernale et observe qu'il y a deux visions différentes sur cette

problématique. Il aimerait également savoir ce que l'association pense du travail de la fondation.

Pour M. Ritter, le pétitionnaire est un voisin proche et il subit donc les mêmes nuisances que lui. Il signale qu'il faut distinguer les manifestations autorisées dont les horaires sont parfois dépassés, et les manifestations sauvages. Il remarque que la police intervient tardivement lorsque les riverains l'appellent. Il pense donc que le recours à une société de surveillance privée est une bonne solution. Pour ce qui est du travail de la fondation, il pense que M. Gomes fait avancer les projets depuis qu'il est en poste.

M^{me} Zuccone mentionne partager cette opinion. Elle remarque que les agendas du parc leur parviennent à présent alors qu'ils étaient demandés depuis des années. Elle observe en outre qu'il est très accessible et qu'il est aisé de discuter avec lui.

M. Ritter ajoute que, si les futures mesures sont réalisées, la situation se calmera.

Une commissaire (S) demande quand et dans quel but l'association ChavazBien a été créée. Elle demande également quelle proportion d'habitants représente l'association.

M^{me} Zuccone répond que cette création s'est faite dans le cadre d'oppositions à des constructions de maisons. Elle ajoute que, suite à cette première expérience, l'association a constaté qu'il était possible de discuter avec le politique.

M. Ritter ajoute que c'est une association de propriétaires qui regroupe une cinquantaine de familles, soit plus de la moitié des habitants du secteur.

Un commissaire (S) pense que la question qui se pose est de savoir si quelque chose doit se faire. Il ajoute avoir l'impression qu'aucun planning n'est déterminé à l'égard du déplacement de ce parking.

M^{me} Zuccone acquiesce. Elle répète que plusieurs mesures ont été prises, et elle observe qu'un parking de délestage sera créé. Elle se déclare étonnée de constater que les gens sont surpris de la longueur des délais.

M. Ritter ajoute qu'il faudrait peut-être que des gens soient sur place lors des grandes manifestations afin d'assurer la circulation.

Un commissaire (MCG) demande ce qui les dérange le plus en tant que riverains.

M^{me} Zuccone répond que c'est le trafic qui la dérange le plus.

Pour M. Ritter, c'est clairement le bruit. Il observe qu'il n'est pas possible de savoir pendant combien de temps les concerts sauvages vont se dérouler.

6. Audition de M. Jean Genolet, directeur du service du commerce

M. Genolet déclare que son service délivre en moyenne 2 800 autorisations par année en demandant le préavis de la commune concernée. Il ajoute qu'Onex est en l'occurrence sollicitée lorsque cela concerne des manifestations dans le parc des Evaux. Il précise que son service suit très souvent les préavis des communes.

Un commissaire (PLR) demande quels sont les critères requis pour obtenir une autorisation.

M. Genolet explique que des préavis sont demandés aux services concernés. Il observe avoir demandé au service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), pour l'une des trois autorisations délivrées pour le parc des Evaux au cours des trois dernières années, quelle était la limite sonore autorisée.

Un commissaire (MCG) demande quel est le service qui contrôle le respect des limites sonores.

M. Genolet répond que c'est le SABRA qui mesure les volumes sonores des prestations, et la police qui s'occupe des nuisances sonores inhérentes au public.

Un deuxième commissaire (MCG) observe que les groupes de jeunes qui organisent des manifestations échappent donc aux demandes d'autorisation. Or, il rappelle que les jeunes sont mobilisables très facilement notamment par le biais des réseaux sociaux. Il se demande s'il est envisageable de les contraindre à déposer une demande d'autorisation.

M. Genolet répond que c'est un vrai problème. Il ajoute que les jeunes peuvent se réunir en l'espace d'une journée grâce à Facebook et que la législation actuelle ne permet pas de réagir.

Une commissaire (EAG) imagine qu'il y a plus d'une autorisation accordée puisque les riverains reçoivent un calendrier des manifestations. Elle se demande à partir de quel moment il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation.

M. Genolet répond que la loi indique que les autorisations doivent être décernées lors d'une prestation d'un tiers.

Le Président déclare qu'il est étonnant de constater qu'il n'y a qu'une demande d'autorisation par année. Il aimerait également savoir si l'aval de la fondation est également requis pour les demandes d'autorisation.

M. Genolet répond que le terrain des Evaux a pour vocation des activités sportives et que ces dernières ne requièrent pas l'autorisation de son service. Il signale ensuite douter que la fondation maîtrise l'entier des manifestations

qui se déroulent sur son terrain. Pour ce qui est des préavis, il déclare que c'est uniquement la commune qui rend le préavis.

7. Audition de la Ville d'Onex

Le Président informe la commission que le Conseil administratif de la Ville d'Onex a répondu, le 13 mai 2014, à la demande d'audition. Considérant qu'il n'a rien à dire de plus que ce qui a été dit par le président du conseil de fondation des Evaux lors de son audition par la Commission des pétitions, le Conseil administratif de la Ville d'Onex renonce à être auditionné.

Un commissaire (S) trouve que c'est « un peu gros » après tout ce que la commission a entendu, notamment de la part du directeur du service du commerce. C'est bien la Ville d'Onex qui est consultée sur les manifestations. Dès lors, il propose d'insister pour que le Conseil administratif soit auditionné.

Le Président demande aux commissaires s'ils sont d'accord d'insister pour auditionner le Conseil administratif de la Ville d'Onex vu les responsabilités qui lui incombent.

Un commissaire (PLR) est d'accord avec cette manière de faire. Cela étant, il est également favorable, depuis le début, au renvoi de la pétition au Conseil administratif de la Ville d'Onex. Dès lors, il faudrait les auditionner pour entendre pour quelle raison ils ne veulent pas de cette pétition.

Une commissaire (EAG) insiste sur le fait qu'il est reproché aux pétitionnaires de ne pas s'être adressés à leur commune. En vérité, ils l'ont fait et la commune a botté en touche. Maintenant, c'est le Conseil administratif d'Onex qui refuse d'être auditionné. Elle pense qu'il faille clairement établir le type de processus nécessaire pour le traitement de cette pétition. Finalement, elle trouve qu'on fait des reproches qui n'ont pas lieu d'être aux pétitionnaires.

Un commissaire (UDC) conteste fermement ces propos. Il n'a pas été reproché aux pétitionnaires d'avoir adressé la pétition au Grand Conseil. Il leur a simplement été indiqué qu'il s'agissait d'un problème communal. Le pétitionnaire lui-même a reconnu qu'il avait peut-être été mal conseillé et a demandé clairement que la commission fasse suivre la pétition à qui de droit.

Le Président rappelle que la commission a le droit de renvoyer une pétition à un autre conseil, tel un conseil administratif de commune, si elle estime qu'il est le plus compétent pour répondre à la question, quitte à ce que la commission fasse un rapport sur ce qu'elle a déjà fait.

M^{me} Prigioni confirme et précise que le rapport de la commission peut être adressé au Conseil d'Etat, mais qu'il peut aussi être adressé à une autre autorité compétente. La seule différence est que le Conseil d'Etat a l'obligation de rendre un rapport au Grand Conseil dans un délai de six mois, ce qui n'est pas le cas des autres autorités.

Le Président prend alors note que les commissaires ne sont pas opposés au fait d'insister auprès du Conseil administratif de la Ville d'Onex pour qu'il soit auditionné.

Lors de la séance du 26 mai, le Président informe la commission que, suite à sa deuxième demande d'audition, le Conseil administratif à une nouvelle fois refusé d'être auditionné pour les mêmes motifs que précédemment. A savoir, le Conseil administratif estime que M. Renevey, président du conseil de fondation, a déjà répondu à toutes les questions.

8. Discussion et Vote

Une nouvelle fois, le groupe UDC déclare avoir l'impression que cette problématique est réellement de nature communale comme l'ont démontré les auditions, car seul le service du commerce qui délivre les autorisations est impliqué au niveau cantonal. Il propose donc à nouveau le renvoi de cette pétition au Conseil municipal d'Onex.

Le groupe PLR déclare être du même avis et soutiendra le renvoi au Conseil municipal d'Onex.

Le groupe des Verts estime qu'il est bon qu'Onex se saisisse de cette pétition. Bien qu'il ne pense pas qu'il faille encourager la création d'une nouvelle route et d'un parking, il soutiendra quand même la proposition de renvoi.

Ensemble à Gauche remarque que cette association attend beaucoup des promesses des autorités communales et que, en l'occurrence, cette position d'attente de cette association n'implique pas une absence de nuisances.

Le Président passe ensuite au vote du renvoi de la P 1893 au Conseil municipal de la commune d'Onex :

Pour : 11 (4 PLR, 2 UDC, 1 S, 1 MCG, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC)

Le renvoi de la P 1893 au Conseil municipal de la commune d'Onex est accepté à l'unanimité.

Catégorie III.

Mesdames et Messieurs les députés, persuadée du bien-fondé de ses conclusions, la Commission des pétitions vous recommande d'accepter ses conclusions et de renvoyer la P 1893 au Conseil municipal de la commune d'Onex.

Pétition (1893)

pour des Evaux respectueux du voisinage

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis sa création, la fondation des Evaux a régulièrement mis en valeur le site des Evaux en adaptant ses installations et ses prestations, faisant de cet espace de verdure une destination de plus en plus appréciée des genevois.

Ce succès incontestable s'accompagne malheureusement de plusieurs nuisances supportées avec patience par les riverains que nous sommes et ce n'est pas les quelques lettres de réclamations envoyées qui ont amélioré la situation à ce jour.

D'une manière générale, la période sensible s'étend principalement d'avril à fin septembre avec des pics importants durant le week-end et les vacances en fonction de la météo, puisque le beau temps reste un élément influant considérablement sur la fréquentation.

Au vu de ce qui précède, nous demandons aux autorités de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation.

A cet égard, voici les principales nuisances identifiées. Elles sont accompagnées de solutions envisageables :

- Pour rappel, le chemin François-Chavaz est une voie communale débutant au carrefour de la place des Deux-Eglises, de la route de Loëx et de la rue des Bossons. Il se termine en impasse au niveau du centre intercommunal des Evaux. Son bassin de population se compose de 552 personnes.

Au trafic résidentiel journalier, s'ajoutent les allers et venues des riverains qui déposent les enfants à l'école, de ceux qui vont au cimetière ou au stade de foot, ou au parcours de santé. Il y a aussi les promeneurs se rendant au bord du Rhône et bien évidemment tous les usagers des Evaux. Notons également la présence régulière de cars, venant surcharger le trafic.

Depuis cette année, une attraction supplémentaire a vu le jour avec l'ouverture du premier accrobranche genevois. Celui-ci a engendré la fermeture du parking P1 aux voitures, réduisant du même coup le nom de places de parc, alors que dans l'intervalle l'affluence augmentait. Conséquence : les trois parkings restants sont très souvent complets les

week-ends et jours fériés et le parcage sauvage en forte progression malgré l'étroitesse du chemin.

Proposition : créer un itinéraire de délestage pour désengorger le chemin François-Chavaz avec un nouvel accès aux véhicules venant de la campagne ou de l'autoroute en y prévoyant une nouvelle zone de stationnement, côté route de Loëx.

Empêcher l'accès au chemin François-Chavaz dès que les parkings sont pleins.

- En soirée, mais plus particulièrement du vendredi au dimanche et durant les vacances, les fêtards se réunissent dans le parc et organisent des « événements privés ». L'alcool y coule à flots, la musique (pourtant interdite) est diffusée à tue-tête et les gens crient sans aucun respect pour les habitants. Ce tapage nocturne dure en général jusqu'à 3 ou 4 heures du matin. La zone pique-nique est directement concernée puisque des bancs, tables et grils ont été installés, malgré la proximité des habitations.

Proposition : prolonger l'ouverture du centre des Evaux jusqu'à 24 h le vendredi et samedi soir (actuellement 23h le vendredi et 21 le samedi). Donner mission aux employés communaux d'intervenir systématiquement en 1^{er} échelon en cas d'abus (rarement fait).

Commentaire : à ce jour, le piquet travaille jusqu'à 23h en semaine et termine à 21h le samedi, alors que c'est un des soirs où il y a le plus de monde.

Autre proposition : dès la fermeture des bureaux, rondes régulières d'une entreprise de sécurité privée pour faire respecter la tranquillité publique dans le parc.

Commentaire : la gendarmerie et les APM ne parviennent que rarement à se déplacer pour du bruit en raison du surcroît de leurs tâches. Et quand ils le peuvent, c'est en moyenne avec plus d'une heure d'attente (cas vécus en 2013).

- Les deux grands parkings des Evaux se transforment régulièrement en circuit pour voitures entre 23h et 3h du matin.

Proposition : fermer l'entrée de ces parkings au moyen des barrières déjà installées et cela dès le départ du piquet Evaux en soirée.

Commentaire : pour l'organisation du championnat de pétanque, un des parkings a été fermé sans que cela pose de problèmes.

- Manque de visibilité et de lisibilité des panneaux de réglementation des Evaux interdisant, entre autre, la musique.

Proposition : installer des pictogrammes aux endroits stratégiques.

Commentaire : les panneaux du règlement des Evaux posés aux différents points d'entrées ne sont pas lus, car le texte est trop petit et trop fourni.

- Certaines manifestations autorisées par le Scom dans le parc des Evaux ne respectent pas les conditions d'autorisation et dérangent le voisinage avec une sono fracassante.

Proposition : autoriser parcimonieusement les événements musicaux et l'utilisation de la sono et faire intervenir systématiquement les employés du centre lors de toute infraction au règlement.

Commentaire : plusieurs abus ont été constatés lors de manifestations autorisées (kids game, pétanque, etc.).

Sans être exhaustive, la liste relevée ci-dessus décrit les principales sources de nuisances auxquelles nous sommes confrontés depuis plusieurs années.

Malheureusement, ces derniers temps nous relevons une augmentation des incivilités, en particulier celle des fêtards qui, dès la nuit venue, investissent le parc.

Nous comptons sur votre soutien et celui des autorités pour prendre les décisions qui s'imposent.

N.B. 1 signature

*p.a. « Pour des Evaux
respectueux du voisinage »*

*Monsieur Stéphane Monbaron
Chemin François-Chavaz 119A
1213 Onex*

P 1893

Les signataires de la pétition
« Pour des Evaux respectueux du voisinage »
c/Stéphane Monbaron
chemin François-Chavaz 119 A
1213 Onex



Onex, le 30 janvier 2014

Commission des pétitions du Grand Conseil
Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Madame, Monsieur,

Depuis sa création, la fondation des Evaux a régulièrement mis en valeur le site des Evaux en adaptant ses installations et ses prestations, faisant de cet espace de verdure une destination de plus en plus appréciée des genevois.

Ce succès incontestable s'accompagne malheureusement de plusieurs nuisances supportées avec patience par les riverains que nous sommes et ce n'est pas les quelques lettres de réclamations envoyées qui ont amélioré la situation à ce jour.

D'une manière générale, la période sensible s'étend principalement d'avril à fin septembre avec des pics importants durant le week-end et les vacances en fonction de la météo, puisque le beau temps reste un élément influant considérablement sur la fréquentation.

Au vu de ce qui précède, nous demandons aux autorités de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation.

À cet égard, voici les principales nuisances identifiées. Elles sont accompagnées de solutions envisageables :

- Pour rappel, le chemin François-Chavaz est une voie communale débutant au carrefour de la place des Deux-Églises, de la route de Loëx et de la rue des Bossons. Il se termine en impasse au niveau du centre intercommunal des Evaux. Son bassin de population se compose de 552 personnes.

Au trafic résidentiel journalier, s'ajoutent les allers et venues des riverains qui déposent les enfants à l'école, de ceux qui vont au cimetière ou au stade de foot, ou au parcours de santé. Il y a aussi les promeneurs se rendant au bord du Rhône et bien évidemment tous les usagers des Evaux. Notons également la présence régulière de cars, venant surcharger le trafic.

Depuis cette année, une attraction supplémentaire a vu le jour avec l'ouverture du premier accrobranche genevois. Celui-ci a engendré la fermeture du parking P1 aux voitures, réduisant du même coup le nombre de places de parc, alors que dans l'intervalle l'affluence augmentait. Conséquence : les trois parkings restants sont

très souvent complets les week-ends et jours fériés et le parcage sauvage en forte progression malgré l'étroitesse du chemin.

Proposition : créer un itinéraire de délestage pour désengorger le chemin François-Chavaz avec un nouvel accès aux véhicules venant de la campagne ou de l'autoroute en y prévoyant une nouvelle zone de stationnement, côté route de Loëx.

Empêcher l'accès au chemin François-Chavaz dès que les parkings sont pleins.

- En soirée, mais plus particulièrement du vendredi au dimanche et durant les vacances, les fêtards se réunissent dans le parc et organisent des « événements privés ». L'alcool y coule à flots, la musique (pourtant interdite) est diffusée à tue-tête et les gens crient sans aucun respect pour les habitants. Ce tapage nocturne dure en général jusqu'à 3 ou 4 heures du matin. La zone pique-nique est directement concernée puisque des bancs, tables et grils ont été installés, malgré la proximité des habitations.

Proposition : prolonger l'ouverture du centre des Evaux jusqu'à 24 h le vendredi et samedi soir (actuellement 23 h le vendredi et 21 h le samedi). Donner mission aux employés communaux d'intervenir systématiquement en 1^{er} échelon en cas d'abus (rarement fait).

Commentaire : à ce jour, le piquet travaille jusqu'à 23 h en semaine et termine à 21 h le samedi, alors que c'est un des soirs où il y a le plus de monde.

Autre proposition : dès la fermeture des bureaux, rondes régulières d'une entreprise de sécurité privée pour faire respecter la tranquillité publique dans le parc.

Commentaire : la gendarmerie et les APM ne parviennent que rarement à se déplacer pour du bruit en raison du surcroît de leurs tâches. Et quand ils le peuvent, c'est en moyenne avec plus d'une heure d'attente (cas vécus en 2013).

- Les deux grands parkings des Evaux se transforment régulièrement en circuit pour voitures entre 23 h et 3 h du matin.

Proposition : fermer l'entrée de ces parkings au moyen des barrières déjà installées et cela dès le départ du piquet Evaux en soirée.

Commentaire : pour l'organisation du championnat de pétanque, un des parkings a été fermé sans que cela pose de problèmes.

- Manque de visibilité et de lisibilité des panneaux de réglementation des Evaux interdisant, entre autres, la musique.

Proposition : installer des pictogrammes aux endroits stratégiques (voir page suivante).

Commentaire : les panneaux du règlement des Evaux posés aux différents points d'entrées ne sont pas lus, car le texte est trop petit et trop fourni.



- Certaines manifestations autorisées par le *Scom* dans le parc des Eaux ne respectent pas les conditions d'autorisation et dérangent le voisinage avec une sono fracassante.

Proposition : autoriser parcimonieusement les événements musicaux et l'utilisation de la sono et faire intervenir systématiquement les employés du centre lors de toute infraction au règlement.

Commentaire : plusieurs abus ont été constatés lors de manifestations autorisées (kids game, pétanque, etc.)

Sans être exhaustive, la liste relevée ci-dessus décrit les principales sources de nuisances auxquelles nous sommes confrontés depuis plusieurs années.

Malheureusement, ces derniers temps nous relevons une augmentation des incivilités, en particulier celle des fêtards qui, dès la nuit venue, investissent le parc.

Nous comptons sur votre soutien et celui des autorités pour prendre les décisions qui s'imposent.

Dans l'attente votre courrier, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

Annexe : liste signatures
plan de situation

Pour les signataires,
Stéphane Monbaron

Plan de situation du parc des Eaux



ANNEXE 2

Annexe
PV-18

Fondation des Evaux


FONDATION DES EVAUX
Centre intercommunal de détente, de loisirs et de sports
110, chemin François-Chavaz
CH - 1213 Onex

Monsieur et Madame
Stéphane et Régina Monbaron
Chemin François-Chavaz 119A
1213 Onex

N/Réf. : EG/cc

Onex, le 16 août 2013

Concerne: Votre courrier à la Mairie d'Onex du 26 juin 2013.

Madame, Monsieur,

Votre courrier susmentionné m'a été transmis par l'intermédiaire du Conseil administratif de la Ville d'Onex.

La Direction de la Fondation des Evaux a mis en place une procédure pour essayer de remédier aux nuisances sonores provoquées par certains utilisateurs indécents du site.

A cet effet, les collaborateurs de la Fondation des Evaux interviennent systématiquement auprès des contrevenants trop bruyants, la semaine jusqu'à 23h00 et le week end jusqu'à 21h00.

En cas de refus d'obtempérer, le collaborateur en charge de la surveillance doit appeler la Police municipale du lundi au vendredi jusqu'à 19h00 ainsi que le samedi matin, ou la Police cantonale dès 19h00 la semaine, dès 14h00 le samedi, et le dimanche toute la journée. Tout appel à la Police est noté dans leur main courante, ainsi que dans le carnet de contrôle interne de la Fondation des Evaux.

Il est à noter que nous faisons appel à Delta Pro, société de sécurité privée, pour le respect des heures de fermeture de nos salles en location (2h00 du matin).

Je souhaiterais souligner que les capacités de résolution de ce type de problème par les collaborateurs de la Fondation des Evaux sont limitées, sachant qu'ils sont souvent seul à assumer la surveillance du parc et qu'ils ne sont ni policier, ni agent de sécurité. S'agissant d'un parc public, la responsabilité du respect de l'ordre revient aux polices municipale et cantonale.

Cela étant dit, une réflexion autour de la sécurité du centre intercommunal de détente, de loisirs et de sports des Evaux est en cours avec les communes partenaires pour tenter d'endiguer l'augmentation des nuisances.

Concernant la problématique du parking, cette dernière a été prise en compte dans le développement du plan directeur de la Fondation des Evaux qui débutera en 2014.

./.

La Direction de la Fondation des Evaux communique régulièrement avec l'Association Chavazbien, avec qui nous entretenons de bonnes relations, et nous ne pouvons que vous recommander de prendre contact avec eux pour ne manquer aucune information importante. Vous pouvez aussi consulter notre site internet (www.evaux.ch) ou notre page Facebook (Fondation des Evaux), pour obtenir toutes les indications sur les manifestations officielles organisées et autorisées.

Tout en regrettant de ne pas pouvoir régler immédiatement ce problème que je comprends fort bien, et en restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Etienne Gomes
Directeur

**Mairie**

Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

Tél. + 41 (0) 22 879 59 59

Fax + 41 (0) 22 879 59 55

www.onex.ch

mairie@onex.ch

Monsieur et Madame
Stéphane et Régina MONBARON
Chemin François-Chavaz 119 A
1213 ONEX

N/réf. : CA/dmo/nm

Onex, le 5 juillet 2013

Concerne : Les Evaux

Madame, Monsieur,

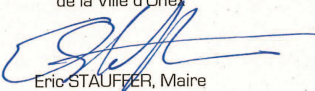
Nous avons bien reçu votre courrier daté du 26 juin dernier et vous en remercions.

La Fondation des Evaux composée de cinq communes (Ville de Genève, Onex, Lancy, Bernex et Confignon) gère le site en question par le biais d'un Conseil.

Nous transmettons donc votre courrier à la Fondation pour raison de compétence.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil administratif
de la Ville d'Onex



Eric STAUFFER, Maire

Stéphane & Régina Monbaron
Chemin François-Chavaz 119 A
1213 Onex

Onex, le 26 juin 2013

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères administratives
Mairie d'Onex
Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

Concerne : Les Evaux

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,

Par la présente lettre nous souhaitons vous faire part de notre profond mécontentement en ce qui concerne la situation générée par l'utilisation des Evaux.

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que les nuisances sonores produites par des utilisateurs peu scrupuleux du parc péjorent la qualité de vie des nombreux riverains. Et cela malgré la présence récente de panneaux interdisant l'usage d'appareils reproducteurs de sons.

Ainsi, de jour comme de nuit, nous sommes régulièrement dérangés par ce tapage et les interventions tardives de la police, lorsqu'il y en a, ne suffisent pas à faire respecter la tranquillité publique.

Jusqu'à présent, ni les employés du centre ni la police municipale ou la gendarmerie n'ont permis d'améliorer les choses. Dès lors, une réflexion s'impose et une solution pourrait venir en engageant des médiateurs durant le pic estival pour calmer les débordements en tous genre.

De plus, un autre problème urgent à régler concerne l'accès aux parkings des Evaux. Avec la mise en service de l'accrobranche, la population se rendant au parc a augmenté de manière significative et la circulation dans le chemin est encore plus catastrophique que par le passé durant les week-ends et jours fériés.

Nous vous prions donc de tout mettre en œuvre pour pallier au manque d'accès, au manque de places de stationnements et au surplus de bruit provenant d'appareils reproducteurs de sons.

Nous vous remercions aussi par avance de transmettre le message à votre police municipale afin qu'elle passe plus souvent, notamment en soirée entre 22h et 24h et qu'elle

verbalise systématiquement tout abus, ainsi qu'aux employés du centre des Evaux en leur demandant plus de rigueur face aux contrevenants.

Dans l'attente de l'attention portée à la présente, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, l'expression de notre parfaite considération.

Stéphane & Régina MONBARON
Chemin François-Chavaz 119 A
1213 Onex,

Onex, le 10 juillet 2012

Madame la Maire Ruth BÄNZIGER
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs
Carole-Anne KAST & Éric STAUFFER
Mairie d'Onex,
Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

Concerne : Les Evaux.

Madame la Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Onésiens depuis 1977, nous habitons à proximité du parc des Evaux et depuis quelques années nous constatons une dégradation rampante du respect du voisinage par les utilisateurs des installations communales et ceci plus particulièrement en cas de beau temps.

En effet, en plus des manifestations habituelles faisant l'objet d'une demande au SCOM et pour lesquelles nous supportons déjà la sono, il y a des particuliers qui, de jour comme de nuit, produisent des nuisances sonores avec des installations de plus en plus puissantes. Jusqu'à un passé récent, cette pollution était surtout audible en fin de semaine, mais depuis quelque temps, la situation s'est aggravée et il n'est pas rare d'avoir des "fêtes" presque tous les soirs.

En plus de la problématique citée ci-dessus, nous relevons un autre phénomène générateur de bruit. Des automobilistes s'approprient régulièrement, de nuit, les deux parkings à proximité du centre intercommunal pour y faire des "running" avec crissements de pneus, etc. Ces conducteurs irrespectueux restent en général une trentaine de minutes et partent avant l'arrivée de la gendarmerie (lorsqu'elle peut venir !).

A ce stade, je me permets de vous rappeler l'art. 2 des statuts de la fondation des Evaux sur le but recherché, à savoir :

- a) la création et l'exploitation d'un complexe sportif ;
- b) la conservation des espaces réservés à la détente et à la promenade.

Elle poursuit un but de sport, de détente et de loisirs.

Si la situation continue ainsi, le slogan "Les Evaux – centre sportif et de détente" se changera en "Les Evaux tout est permis".

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, chers élus, de prendre des mesures concrètes en vue du respect des règles de tranquillité dans cet espace de verdure.

Dans la réflexion qui s'impose, voici quelques solutions envisageables rapidement :

- Interdire la production sauvage de sons par un panneauage stratégiquement disposé sur tout le site.
- Fermer l'accès aux deux parkings le soir à partir d'une certaine heure et ceci au moyen des barrières nouvellement installées aux entrées et sorties. Le seul parking près du restaurant, suffit la plupart du temps à parquer les véhicules dès 21 h. Pose de panneaux pour informer les conducteurs de l'ouverture des parkings entre 7h à 21h par exemple.
- Idéalement, engager des médiateurs durant le pic estival pour gérer les conflits et faire respecter les règles (les employés des Evaux ne sont pas respectés lorsqu'ils font des remarques).
- Demander aux APM d'avoir une présence mieux ciblée sur le site (soirs et week-end) et surtout verbaliser systématiquement en présence d'une infraction troublant l'ordre et la tranquillité publique.
- Etant une fondation intercommunale, les Evaux pourraient demander l'aide des communes concernées, notamment en ce qui concerne les APM. Dès lors, un tournus pourrait être envisagé et déchargerait ainsi la seule commune onésienne.

Pour terminer, sachez qu'une rapide enquête de voisinage a démontré que la majorité des riverains se plaint des mêmes nuisances. Sans amélioration de la situation décrite, nous envisagerons le dépôt d'une pétition pour faire respecter notre droit à la tranquillité.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et dans l'attente d'une amélioration rapide, nous vous prions de croire, Madame la Maire, Madame & Monsieur les Conseillers administratifs, à l'expression de notre parfaite considération.

Stéphane & Régina Monbaron

Annexes : poste de gendarmerie de Lancy - Onex

APM d'Onex

Mme Sybille BONVIN, directrice du centre intercommunal des Evaux